



Commune de  
**SOULTZ-SOUS-FORÊTS**  
HOHWILLER

2, rue des Barons de Fleckenstein  
BP 30019  
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS  
Tél. : 03 88 80 40 42  
[mairie@soultzsousforets.com](mailto:mairie@soultzsousforets.com)

**ARRETE DU MAIRE N° 76/2024**  
**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE**  
**D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,  
VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de l'entreprise Philippe RENNER en date du 16 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la transformation d'un bâtiment en immeuble de logements adaptés et d'une micro-crèche, l'entreprise Philippe RENNER est autorisée à occuper le domaine public devant le bâtiment situé à Soultz-sous-Forêts – 48, rue du Docteur Deutsch ainsi qu'un petit tronçon de la rue des Vignes qui comprend 2 places de stationnement.

La présente autorisation est valable du 6 janvier au 30 avril 2025.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Philippe RENNER.

**Article 3** : Toutes les dispositions seront prises pour laisser un passage pour la circulation piétonne. Une clôture de chantier sera placée à 1,40 m de la bordure du trottoir afin d'assurer un passage continu pour les piétons y compris au feu tricolore placé devant le passage piétons.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Entreprise Philippe RENNER – SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,  
Maire de Soultz-sous-Forêts :